

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 042-26

Objet : *RS - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'accompagnement à l'archivage 2024-2026 avec le Centre de gestion de la Savoie*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miquet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 042-26

objet **RS - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'accompagnement à l'archivage 2024-2026 avec le Centre de gestion de la Savoie**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, rappelle que le service archives-documentation de Grand Chambéry propose un accompagnement à l'archivage aux communes adhérentes, au CISALB, à Savoie Déchets et à Chambéry-Grand Lac Economie. Cet accompagnement revêt plusieurs formes de services rendus (conseils, traitement des archives, sensibilisation et formation du personnel municipal, conservation d'archives dans les locaux de Grand Chambéry, etc.).

Parallèlement, depuis 2011, Grand Chambéry bénéficie de la compétence d'archivistes du Centre de gestion de la Savoie (Cdg73) sous la forme d'une convention de missions temporaires pour intervenir dans les communes et dans les syndicats mixtes.

Par décision n° 161-23 du 21 décembre 2023, le Bureau a approuvé le renouvellement de la convention relative à la mission pluriannuelle d'archivage entre Grand Chambéry et le Cdg73 pour les années 2024 à 2026. Cette convention prévoit un nombre de jours de missions temporaires d'accompagnement à l'archivage d'environ 120 jours par an pour un tarif initialement fixé à 230 € par journée d'intervention.

Le conseil d'administration du Cdg73, lors de sa séance du 26 novembre 2025, a décidé de réviser à la hausse le tarif applicable à la journée de mission d'archivage à compter du 1^{er} janvier 2026.

La journée d'intervention de 7 heures sera désormais facturée 250 € (au lieu de 230 €), auxquels s'ajouteront un forfait non modifié de 45 € au titre du déplacement et un forfait de repas dont le montant forfaitaire est fixé par arrêté ministériel, sauf dans le cas où le repas sera directement pris en charge par la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de service,

Vu la convention pluriannuelle n° 41-2024/2026 relative à la mise en œuvre de la mission d'archivage entre le centre de gestion de la Savoie et Grand Chambéry,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention à venir avec le Centre de gestion de la Savoie,

Article 2 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **042-26**

Objet de l'acte : RS - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'accompagnement à l'archivage 2024-2026 avec le Centre de gestion de la Savoie

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte : 26 février 2026

Annexe(s) :
avenant n° 2 à la convention n°41-2024/2026 MISSION PLURI
ANNUELLE ARCHIVAGE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260226-lmc1H35222H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35222H1

Date de transmission en Préfecture : 27 février 2026

Date de réception en Préfecture : 27 février 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 27 février 2026